



## MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

### LOCATION LONGUE DUREE AVEC ENTRETIEN DE VEHICULES NEUFS

Appel d'offres ouvert, soumis aux dispositions des articles L.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 et R 2124-2 1° du code de la commande publique. Le contrat est un accord-cadre avec minimum passé en application des articles R 2162-1 à 2162-6 et R 2362-13 à 2162-14 du code de la commande publique.

#### *Règlement de consultation (RC)*

#### **ACCORD-CADRE**

Date limite de réception des offres : **JEUDI 4 SEPTEMBRE 2025**

Heure limite de réception des offres : **12 h 00**

Lieu de réception des offres :

Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Pouvoir Adjudicateur**

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
DE LIMOGES ET DE LA HAUTE-VIENNE  
16 place Jourdan – CS 60403  
87011 LIMOGES CEDEX**

**Représentant Légal du Pouvoir Adjudicateur**

**Monsieur le Président de la  
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
DE LIMOGES ET DE LA HAUTE-VIENNE  
16 place Jourdan – CS 60403  
87011 LIMOGES CEDEX**

**Comptable Assignataire**

**Monsieur le Trésorier de la  
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
DE LIMOGES ET DE LA HAUTE-VIENNE  
16 place Jourdan – CS 60403  
87011 LIMOGES Cedex**

# SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1 – Objet et étendue du marché.....</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 2 – Conditions de la consultation.....</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 3 – Date et heure limites de remise des offres .....</b>	<b>10</b>
<b>ARTICLE 4 – Modification de détail au dossier de consultation.....</b>	<b>10</b>
<b>ARTICLE 5 – Engagement de la consultation.....</b>	<b>10</b>
<b>ARTICLE 6 – Contenu du dossier de consultation.....</b>	<b>12</b>
<b>ARTICLE 7 – Conditions d’exécution des prestations.....</b>	<b>12</b>
<b>ARTICLE 8 – Présentation des candidatures et des offres .....</b>	<b>12</b>
<b>ARTICLE 9 – Examen des candidatures et des offres .....</b>	<b>15</b>
<b>ARTICLE 10 – Assurances .....</b>	<b>17</b>
<b>ARTICLE 11 – Prestations complémentaires.....</b>	<b>17</b>
<b>ARTICLE 12 – Renseignements complémentaires.....</b>	<b>17</b>

## ARTICLE 1 – OBJET ET ETENDUE DU MARCHÉ

### 1.1 Objet de l'accord-cadre

Le présent accord-cadre a pour objet la location avec entretien (hors assurance, pneumatiques et carburant), garantie perte financière et livraison initiale de **quatorze (14)** véhicules neufs conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) commun à tous les lots et aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) ci-joints.

### 1.2 Nature de la demande

Il est prévu quatre (4) lots au marché.

Les caractéristiques pour chaque type de véhicule demandé sont détaillées dans le CCTP.

#### **LOT 1 : Véhicules pour le site de la CCI 16 Place Jourdan Limoges**

- **Véhicules thermiques ou hybrides rechargeables de segment B2 et prestations associées**

Il s'agit de mettre en place une location longue durée sur une période continue de 48 mois pour 15 000 km / an pour **deux (2)** véhicules de **segment B2 (type citadine)** comprenant la garantie perte financière, la livraison et l'entretien (hors pneumatiques, assurance et carburant).

- **Véhicule thermique ou hybride rechargeable de segment SUV urbain de taille M et prestations associées**

Il s'agit de mettre en place une location longue durée sur une période continue de 48 mois pour 20 000 km / an pour **un (1)** véhicule de **segment SUV de taille M** comprenant la garantie perte financière, la livraison et l'entretien (hors pneumatiques, assurance et carburant).

- **Véhicules électriques de segment B2 et prestations associées**

Il s'agit de mettre en place une location longue durée sur une période continue de 48 mois pour 15 000 km / an pour **deux (2)** véhicules de **segment B2 (type citadine)** comprenant la garantie perte financière, la livraison et l'entretien (hors pneumatiques, assurance).

- **Véhicule hybride rechargeable de segment SUV compacts et prestations associées**

Il s'agit de mettre en place une location longue durée sur une période continue de 48 mois pour 30 000 km / an pour **un (1)** véhicule de **segment SUV compact** comprenant la garantie perte financière, la livraison et l'entretien (hors pneumatiques, assurance et carburant).

Il s'agit d'un véhicule de fonction.

## **LOT 2 : Véhicules pour le site de l'ESC/Campus consulaire 11 rue Lebon à Limoges**

- **Véhicule thermique ou hybride rechargeable de segment B2 et prestations associées**

Il s'agit de mettre en place une location longue durée sur une période continue de 48 mois pour 15 000 km / an pour **un (1)** véhicule de **segment B2 (type citadine)** comprenant la garantie perte financière, la livraison et l'entretien (hors pneumatiques, assurance et carburant).

- **Véhicule électrique de segment B2 et prestations associées**

Il s'agit de mettre en place une location longue durée sur une période continue de 48 mois pour 15 000 km / an pour **un (1)** véhicule de **segment B2 (type citadine)** comprenant la garantie perte financière, la livraison et l'entretien (hors pneumatiques, assurance).

## **LOT 3 : Véhicules pour le site du Groupe 3iL 43 rue de Sainte-Anne à Limoges**

- **Véhicules thermiques ou hybrides rechargeables de segment SUV – taille M**

Il s'agit de mettre en place une location longue durée sur une période continue de 48 mois pour 18 000 km / an pour **trois (3)** véhicules de **segment SUV compacts** comprenant la garantie perte financière, la livraison et l'entretien (hors pneumatiques, assurance et carburant).

Il s'agit d'un véhicule de service et de deux véhicules de fonction.

- **Véhicule utilitaire léger**

Il s'agit de mettre en place une location longue durée sur une période continue de 48 mois pour 5 000 km / an pour **un (1)** véhicule utilitaire léger.

## **LOT 4 : Véhicules pour le site de l'aéroport de Limoges-Bellegarde**

- **Véhicule thermique ou hybride rechargeable de segment B2 et prestations associées**

Il s'agit de mettre en place une location longue durée sur une période continue de 48 mois pour 15 000 km / an pour **un (1)** véhicules de **segment B2 (type citadine)** comprenant la garantie perte financière, la livraison et l'entretien (hors pneumatiques, assurance et carburant).

- **Véhicule hybride rechargeable de segment SUV compacts et prestations associées**

Il s'agit de mettre en place une location longue durée sur une période continue de 48 mois pour 30 000 km / an pour **un (1)** véhicule de **segment SUV compact** comprenant la garantie perte financière, la livraison et l'entretien (hors pneumatiques, assurance et carburant).

Il s'agit d'un véhicule de fonction.

Conformément à l'article L 2113-10 du code de la commande publique, chaque candidat a la possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.  
Un même candidat peut se voir attribuer l'ensemble des lots.

### 1.3 Mode de passation

Le présent accord cadre est passé avec publicité et mise en concurrence selon la procédure de l'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 et R 2124-2 1° du code de la commande publique. Le contrat est un accord-cadre avec minimum passé en application des articles R 2162-1 à 2162-6 et R 2362-13 à 2162-14 du code de la commande publique.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire avec le minimum de commande indiqué pour chaque lot. Par la suite, le pouvoir adjudicateur notifiera les bons de commande au titulaire du/des lots concernés au fur et à mesure de ses besoins et en fonction du couplage km/durée, sans négociation et remise en concurrence.

### 1.4 Nomenclature CPV

#### Codes CPV communs aux quatre lots :

34100000 : Véhicules à moteur

50111000 : Services de gestion, de réparation et d'entretien de parc de véhicules

50111110 : Services d'assistance pour parc de véhicules

## ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Les conditions générales de location du titulaire ne sont applicables au présent marché que dans la mesure où elles ne sont pas en contradiction avec les autres documents contractuels du présent marché.

### 2.1 Durée du marché - Délai d'exécution

Le présent marché est passé pour une durée de **quarante-huit mois (48) mois maximum** et non reconductibles à compter de la date de livraison des véhicules.

En cours de marché, l'acheteur a la possibilité de louer des véhicules supplémentaires (selon son besoin, par bon de commande) avec un couplage km/durée qu'il déterminera, sans toutefois dépasser la date limite du contrat.

#### Les dates de livraison des véhicules sont impératives et sont les suivantes :

<u>Véhicules</u>	<u>Site / Lot 1</u>	<u>Date de livraison</u>
Véhicules thermiques ou hybrides rechargeables segment B2 citadine	CCI / Lot 1	30 mars 2026

Véhicules électriques segment B2	CCI / Lot 1	30 mars 2026
Véhicule thermique ou hybride rechargeable SUV urbain	CCI / Lot 1	5 décembre 2025
Véhicule hybride rechargeable type SUV compact	CCI / Lot 1	8 décembre 2025

<u>Véhicules</u>	<u>Site / Lot 2</u>	<u>Date de livraison</u>
Véhicule thermique ou hybride rechargeable segment B2 citadine	Campus consulaire / Lot 2	30 mars 2026
Véhicule électrique segment B2	Campus consulaire / Lot 2	30 mars 2026

<u>Véhicules</u>	<u>Site / Lot 3</u>	<u>Date de livraison</u>
Véhicules segment SUV compacts	Groupe 3iL / Lot 3	3 décembre 2025
Véhicule utilitaire léger	Groupe 3iL / Lot 3	21 avril 2026

<u>Véhicules</u>	<u>Site / Lot 4</u>	<u>Date de livraison</u>
Véhicule thermique ou hybride rechargeable segment B2 citadine	Aéroport / Lot 4	19 mai 2026
Véhicule hybride rechargeable type SUV compact	Aéroport / Lot 4	5 janvier 2026

## 2.2 Lieux de livraison

Les lieux de livraison sont fixés à l'article 3 du CCAP et concernent les 4 sites correspondant aux 4 lots du marché.

## 2.3 Variantes

### 2.3.1 Variante à l'initiative du soumissionnaire

Outre son offre de base, qui doit se conformer aux dispositions des documents composant le présent dossier de consultation des entreprises, le soumissionnaire pourra proposer **une seule variante technique** pour chaque lot, uniquement s'il a répondu à l'offre de base. (Les variantes ne sont étudiées qu'après une analyse de l'offre de base).

Les soumissionnaires détaillent la nature de la prestation, objet de la variante, et indiquent un prix forfaitaire en euro TTC et HT.

La variante devra être présentée indépendamment de la solution de base.

### **2.3.2 Variante à l'initiative de l'acheteur**

Outre son offre de base et la variante qu'il pourra proposer, le **soumissionnaire DEVRA proposer la variante suivante** :

#### **VARIANTE OBLIGATOIRE 1 commune aux 4 lots**

Le soumissionnaire devra chiffrer la prestation suivante :

→ Les mêmes prestations sur **une durée de 36 mois**.

**La variante obligatoire sera notée selon les mêmes critères d'évaluation que l'offre de base. Si le soumissionnaire ne répond pas aux variantes son offre sera automatiquement éliminée.**

### **2.4 Type de contractant exigé**

L'offre des candidats sera présentée par une entreprise seule (titulaire unique) ou par un groupement. L'acheteur souhaite que le groupement, s'il devient titulaire du marché, adopte la forme solidaire. La forme de ce groupement ne peut pas être exigée au stade de la candidature.

En conformité avec les dispositions des articles R.2142-19 à R.2142-24 et R.2142-26 à R.2142-27, il est rappelé que :

- un même prestataire peut présenter une candidature soit à titre individuel, soit en qualité de membre d'un (ou de plusieurs) groupement(s), mais qu'il ne peut en aucun cas cumuler ces deux qualités en réponse à une même consultation,
- l'un des prestataires doit être désigné comme mandataire pour représenter l'ensemble des membres vis-à-vis de l'acheteur, et coordonner les prestations des membres du groupement,
- un même prestataire ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement en réponse à une même consultation.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

**Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.**

### **2.5 Délais de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à **cent-vingt (120) jours** à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

## 2.6 Mode de règlement et modalités de financement

Les prix seront donnés en euros hors taxes selon le bon de commande édité conformément au BPU de l'attributaire.

Les sommes dues au titulaire et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de **30 (trente) jours** à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le mode de règlement est le prélèvement. Les RIB des comptes à prélever seront transmis au(x) titulaire(s) des lots.

Le marché est financé sur fonds propres des sites.

## 2.7 Résiliation

Les éléments relatifs à la résiliation du marché sont précisés à l'article 11 du CCAP.

## 2.8 Confidentialité et mesure de sécurité

Dans le cadre de la réalisation de la commande, le fournisseur (ou titulaire du marché) qui a accès ou traite des données individuelles est tenu au respect de la législation en vigueur sur la protection des données à caractère personnel et assure un niveau de sécurité adéquat de manière à en garantir l'intégrité et la sécurité de ces données. Ce niveau de sécurité doit être conforme à la réglementation en vigueur (loi Informatique et Libertés N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection de personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et la libre circulation de ces données (RGPD)).

Par ailleurs, le fournisseur (ou titulaire du marché) est tenu, ainsi que l'ensemble de son personnel et celui de ses éventuels sous-traitants, au secret professionnel et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études, données, illustrations, dont il a ou aura eu connaissance au titre de l'exécution de la commande.

Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise d'informations et/ou de données, sur quelque support que ce soit, à des tiers sans accord préalable de la Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne.

Le non-respect de ces dispositions est considéré comme une faute de nature à conduire la Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne à résilier le marché aux torts du titulaire, aux frais et risques de ce dernier, sans préjudice des réparations éventuelles demandées par la Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne au titulaire, au titre de l'article 1217 du Code Civil (sans préavis ni indemnités).

Le titulaire s'engage à reconstituer, à ses frais, les informations qui seraient perdues ou rendues inutilisables de son fait.

En cas de sous-traitance de données, une convention spécifique sera signée avant l'attribution définitive de la commande (ou du marché).

### ARTICLE 3 – DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES

La date limite de remise des offres est fixée au **JEUDI 4 SEPTEMBRE 2025 à 12h00**.

### ARTICLE 4 – MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, **au plus tard huit (8) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres**, des modifications de détail au dossier de consultation.

Toutefois, ces modifications ne pourront pas porter sur les éléments substantiels de la consultation ou du cahier des charges.

En cas de modification substantielle, un délai supplémentaire de remise des offres sera accordé aux sociétés.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres était reportée, la disposition précédente serait applicable en fonction de cette nouvelle date.

### ARTICLE 5 – CONDITION D'ENVOI DE LA CONSULTATION

Les offres et les candidatures sont transmises **UNIQUEMENT** par voie électronique sur la Plate-Forme des achats de l'Etat, La PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

**Pour plus de renseignements :**

sur la dématérialisation des marchés publics, [www.economie.gouv.fr/daj/dematérialisation](http://www.economie.gouv.fr/daj/dematérialisation)

Les candidatures et offres doivent être déposées conjointement dans la seule rubrique « offre », avant la date et l'heure limites inscrites au présent document. Toute offre transmise hors délai ne sera pas retenue (voir cependant ci-après la rubrique « copie de sauvegarde »).

#### **ATTENTION : INFORMATIONS RELATIVES A LA DEMATERIALIZATION DES PROCEDURES**

● **Utilisation de La PLACE :**

Les candidats peuvent obtenir toutes les explications utiles sur le fonctionnement de la plateforme de dématérialisation via le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) aux rubriques « Prérequis techniques », « Conditions d'utilisation » et « Aide ».

→ **Le dépôt de l'offre sur la plateforme ne nécessite pas de signature électronique. Seul le candidat informé que son offre est retenue sera tenu de la signer.**

● **Fichiers :**

- Lors de sa réponse dématérialisée, le soumissionnaire est invité à transmettre ses fichiers **en respect des indications suivantes :**

→ Transmettre les fichiers dans les formats suivants : **.doc - .gif - .jpg - .ods - .odt - .pdf - .rtf - .xls**,

→ Si fichiers compressés, les transmettre au format : **.zip**

→ Ne pas transmettre de fichiers ayant un format exécutable, notamment les **.exe, .com** et **.bat**,

→ Ne pas utiliser certains outils spécifiques aux produits bureautiques tels que les macros commandes.

**Il est recommandé aux candidats de faire en sorte que la candidature et l'offre ne soient pas trop volumineuses.**

Tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'antivirus, à charge de l'entreprise candidate. Les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité. Ces offres seront réputées n'avoir jamais été reçues et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

● **Dépôt :**

En cas de difficulté lors du dépôt des offres sur La PLACE, les candidats doivent impérativement faire appel au service assistance de ladite plateforme (01 76 64 74 07).

**ATTENTION : Les offres adressées par télécopie ou par e-mail ne seront pas prises en compte.**

*Copie de sauvegarde*

Conformément à l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des marchés publics, les candidats peuvent transmettre, parallèlement à l'envoi électronique de leurs plis, une copie de sauvegarde sur support électronique (Clé USB, CD, DVD, ...) ou bien sur support papier.

La copie de sauvegarde doit parvenir à l'administration dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres. Seul sera pris en compte l'horodatage d'arrivée des plis. Les candidats sont seuls responsables du bon acheminement de leur réponse à la personne publique. Il leur appartient donc de procéder à l'envoi par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception, mais aussi de tenir compte des horaires d'ouverture et délais d'acheminement le cas échéant par rapport à la date et l'heure limites de remise des offres.

La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant lisiblement la mention suivante :

**"Location longue durée avec entretien de véhicules neufs - Marché n° 20250409 »**

**– COPIE DE SAUVEGARDE**

**NE PAS OUVRIR**

**'NOM DU CANDIDAT' »**

Ainsi que l'adresse suivante ;

Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne  
Service achats et logistique  
16 Place Jourdan  
CS 60403  
87011 LIMOGES CEDEX

Les plis peuvent être expédiés par tout type d'envoi permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception (notamment envoi en recommandé avec accusé de réception) ou remis contre récépissé à l'adresse ci-dessus.

En cas de remise en main propre, les horaires d'ouverture du service sont : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

La copie de sauvegarde sera ouverte par l'administration - sous réserve qu'elle soit parvenue dans les délais- si :

- un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique,
- une candidature ou une offre transmise par voie électronique ou n'a pas pu être ouverte.

## ARTICLE 6 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le présent dossier de consultation des entreprises comprend :

- Le Règlement de Consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement - formulaire **ATTRI1 – offre de base. Un acte d'engagement par lot**
- L'acte d'engagement - formulaire **ATTRI1 – variante technique, un par lot le cas échéant**
- L'acte d'engagement - formulaire **ATTRI1 – variante obligatoire 1, un par lot**
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)
- Les formulaires **DC1, DC2**
- la notice d'information DUME
- L'annexe « **Synthèse du mémoire technique** » (annexes CCTP)

Les candidats sont tenus de vérifier la composition du dossier de consultation des entreprises, de réclamer les pièces éventuellement manquantes ou qui leur paraissent nécessaires à la compréhension du marché. Ils ne pourront pas ultérieurement, si leur offre est retenue, faire état de carences dans la composition du dossier pour réclamer des plus-values.

A noter que le **CCAG/FCS**, applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services étant réputé connu des entreprises répondant au présent marché, n'est pas joint matériellement au dossier de consultation des entreprises.

Le document applicable sera celui en vigueur à la date de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

Ce document est téléchargeable sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/daj/cahiers-clauses-administratives-generales-et-techniques>

## ARTICLE 7 – CONDITIONS D'EXECUTION DES PRESTATIONS

Les prestations devront être conformes aux stipulations du présent marché (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du marché).

## ARTICLE 8 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet, entièrement rédigé en français, comprenant les pièces de la candidature et les pièces de l'offre. Afin de faciliter la lecture et l'appréciation des

documents, il serait apprécié que les pièces de la candidature fassent l'objet d'un dossier dédié tout comme les pièces pour l'offre.

## 8.1 Pièces relatives à la candidature

1. **Une lettre de candidature** précisant le ou les membres du groupement, datée (formulaire DC1 ou équivalent) \*.

2. **Une déclaration sur l'honneur** dûment complétée par la personne habilitée à engager la personne morale candidate (DC2 ou équivalent) \*

**\*NOTA** : Les candidats ont la possibilité de renseigner depuis la plate-forme le formulaire **DUME** (Document Unique de Marché Européen) qui remplacera les attestations DC1 et DC2, ce formulaire est réutilisable pour d'autres marchés.

3. si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet ainsi que la justification qu'il est habilité à poursuivre son activité pendant la durée d'exécution du marché

4. Un ou plusieurs justificatifs de la capacité économique et financière des candidats à exécuter les prestations du marché, à savoir :

- la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations du même type que celles faisant l'objet du marché au cours des trois dernières années d'exercice.

5. Un ou plusieurs justificatifs de la capacité professionnelle et technique des candidats à exécuter les prestations du marché, à savoir :

- la liste des principales prestations de même nature que les prestations faisant l'objet du présent marché effectuées au cours des trois dernières années.

- les qualifications professionnelles des candidats : la preuve de la capacité des candidats peut être apportée par tout moyen, notamment des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser les prestations faisant l'objet du marché.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont demandés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations objet du présent marché, le candidat produit en engagement écrit de l'opérateur économique.

### Documents qui seront demandés au seul candidat retenu

Les attestations qui seront récupérées en mode automatique et sécurisé auprès des différentes administrations, sans intervention de l'entreprise, ne seront pas demandées à nouveau.

Les candidats sont informés qu'au cas où leur offre serait retenue, ils devront produire dans un **délai de huit (8) jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur** les attestations qui n'ont pas été fournies, notamment les **attestations d'assurances** (en cours de validité), les **attestations sociales et fiscales**, le certificat de congés payés (si le candidat est assujéti au règlement d'une cotisation auprès d'une caisse de congés payés), ...

Si les éléments demandés ne sont pas fournis dans le délai imparti, à compter de la demande, l'offre sera rejetée.

En conséquence, les candidats sont invités dès à présent à procéder aux demandes nécessaires auprès des administrations compétentes.

**NOTA : Les formulaires DC1, DC2, DC4 etc... peuvent être téléchargés sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>**

## 8.2 Pièces relatives à l'offre

L'offre du soumissionnaire doit comporter impérativement les éléments suivants :

- l'acte d'engagement **ATTRI1 complété et signé par lot** par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'entreprise ayant vocation à être titulaire du marché (autant d'ATTRI 1 que d'offres, offre de base par lot, la variante obligatoire pour chaque lot, variante technique par lot le cas échéant),
- l'annexe financière à l'acte d'engagement (le **bordereau des prix détaillé**) que rédigera le candidat par lot et par offre,
- Un RIB
- un **mémoire technique et organisationnel** avec indication détaillée de toutes les caractéristiques des prestations et des modalités d'exécution qu'il se propose d'adopter pour l'exécution du marché notamment l'annexe « **Synthèse du mémoire technique** » complétée

**A)** Les certificats de conformité aux normes et marques de qualité concernant les produits proposés. Pour ceux de ces produits faisant référence à des normes ou marques de qualités étrangères, le candidat fournira tous les documents complémentaires permettant d'apprécier l'équivalence. Les certificats originaux établis éventuellement dans une langue autre que le français devront être accompagnés de leur traduction en français. Seuls seront examinés les certificats émis par des organismes accrédités (par des organismes d'accréditation signataires des accords dits « EA » ou à défaut ayant fourni la preuve de leur conformité à la norme EN 45011).

Le candidat précisera en outre le nombre de grammes de dioxyde de carbone/km émis par type de véhicule. Le pouvoir adjudicateur tiendra compte de cet élément dans les critères de jugement de l'offre économiquement la plus avantageuse (cf : article 9.2 du présent règlement de consultation).

**B)** des propositions concrètes et détaillées sur l'ensemble des éléments décrits au CCTP dans lesquels le fournisseur devra notamment fournir (**merci de proposer un document reprenant les titres ci-dessous**) :

- La documentation technique et catalogue(s) sur les différents modèles,
- L'organisation du plateau technique :
  - Moyen(s) humain(s) dédié(s) à la gestion du parc
  - Les contacts
  - Le mode de gestion pour l'entretien des véhicules
  - Le mode de gestion en cas de panne, dépannage et remorquage etc...,
- Le mode de gestion du parc et outil consultable à distance par la Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne.

- La possibilité de réajustement kilométrique après un an,
- En cas de restitution anticipée ou prolongée demandée à l'initiative du pouvoir adjudicateur les conditions qui seront applicables (prix du km supérieur ou inférieur ...),
- Le planning ou schéma organisationnel de livraison par site,
- Le contenu du loyer financier,
- Le contenu de la prestation entretien et assistance,
- Le contenu de la prestation véhicule de prêt,
- La liste des prestations de maintenance prévues dans le loyer mensuel
- Tous éléments que le candidat jugera utiles pour expliquer son offre

L'attention des candidats est attirée sur le fait que ce mémoire est très important dans l'appréciation de la valeur technique et qu'ils devront y apporter une attention particulière.

**Toute offre incomplète ne sera pas analysée.**

Les candidats établissent leurs offres conformément au dossier de consultation des entreprises.

## ARTICLE 9 – EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

### 9.1 Sélection des candidatures

La sélection des candidatures se fera en application des articles R. 2144-1 à R. 2144-7 du Code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur éliminera, sauf décision de sa part de régulariser les dossiers de candidature, dans un délai qui ne saurait être supérieur à huit (8) jours les candidats dont la candidature n'est pas recevable, pour l'absence d'une ou plusieurs pièces obligatoires fixées à l'article 8.1 du présent Règlement de Consultation des entreprises ainsi que les candidats ne présentant pas les qualifications demandées.

### 9.2 Jugement des offres

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-6 et R. 2152-7 du Code de la commande publique.

Le jugement de l'offre économiquement la plus avantageuse sera effectué selon les critères suivants pour les 4 lots :

Critères d'attribution	Coefficient
<b>Critère prix</b>	<b>40 %</b>
<b>Critère technique</b>	<b>50 % dont :</b>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Carrosserie et esthétique</li> <li>- Aspects techniques</li> <li>- Finition et équipement</li> <li>- Performances environnementales (grammes de dioxyde de carbone/km)</li> <li>- Organisation et méthodologie de la maintenance</li> <li>- Coût du kilomètre en plus ou en moins par rapport kilométrage figurant au CCTP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* 5 %</li> <li>* 10 %</li> <li>* 10 %</li> <li>* 10 %</li> <li>* 10 %</li> <li>* 5 %</li> </ul>
<b>Délai de livraison (engagement à respecter le planning proposé)</b>	<b>10 %</b>

La valeur technique de l'offre sera appréciée en exploitant les documents transmis par le candidat au regard de son mémoire technique.

La notation de l'offre du candidat (i) selon le critère de prix sera effectuée à l'aide de la formule suivante :

$$N(i) = \text{note maximum} * (P(m) / P(i))$$

dans laquelle :

N (i) est la note attribuée à l'offre de prix du candidat (i) ;

Note maximum est égale à 5 ;

P (i) est le prix de l'offre du candidat (i) ;

P (m) est le prix de l'offre la moins-disante.

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables seront éliminées. Il sera procédé au classement des offres restantes, conformément aux critères ci-dessus énumérés.

En cas d'imprécision, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de faire préciser par les candidats, après la remise de leur offre, les points techniques qui lui sembleraient nécessaires de détailler. Le pouvoir adjudicateur pourra demander aux candidats de compléter la teneur de leur offre.

Les modifications ou compléments éventuels ne pourront pas remettre en cause l'économie générale de l'offre initiale et ne devront en aucun cas consister en de nouvelles propositions.

Si des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, sont constatées dans la décomposition du prix, le montant total ne sera pas rectifié pour le choix de l'offre la plus avantageuse. Toutefois, si le prestataire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant : en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le pouvoir adjudicateur pourra à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

Le pouvoir adjudicateur se réserve également le droit de ne pas donner suite à la présente consultation si aucune des propositions obtenues ne lui paraît acceptable.

### **Négociations**

En application de l'article L 2124-2 du code de la commande publique, l'acheteur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse sans négociation sur la base des critères énumérés ci-dessus.

Les soumissionnaires sont donc invités à faire leur meilleure offre dès le départ.

### **9.3 Notification des résultats**

Le candidat dont l'offre est retenue en est informé via la Plateforme des achats de l'Etat (PLACE).

Les candidats dont l'offre est rejetée en sont informés via la Plateforme des achats de l'Etat (PLACE).

## **ARTICLE 10 – ASSURANCES**

Le titulaire doit être couvert par un contrat d'assurance, en cours de validité et contracté auprès d'une assurance de solvabilité notoire, au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 et 1384 modifiées du Code Civil ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle, garantissant les conséquences pécuniaires qu'il pourrait encourir en cas de dommages corporels et/ou matériels causés à l'occasion de l'exécution des prestations, objet du présent marché.

Il doit produire, dans le délai de **quinze (15) jours** conformément aux dispositions générales du CCAG-FCS à compter de la notification du marché et à toute demande de la Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne, une attestation de son assureur en cours de validité indiquant la nature et la durée de la garantie.

Le titulaire s'engage à informer expressément le pouvoir adjudicateur de toute modification de son contrat d'assurance, pour quelque motif que ce soit, et à lui remettre, immédiatement, une nouvelle attestation.

## **ARTICLE 11 – PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES**

Toute modification survenant pendant l'exécution du présent contrat ne sera effective qu'après la signature d'un avenant entre les parties.

Des prestations complémentaires pourront être demandées au titulaire par voie de marché complémentaire : en application des dispositions de l'article R2122-4 du Code de la Commande Publique, la Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne se réserve la possibilité de conclure ultérieurement un ou plusieurs marchés avec le titulaire du présent marché pour des prestations n'y figurant pas, non prévues au départ ou devenues nécessaires, à la suite de circonstances imprévues, à la réalisation du présent marché.

Ces prestations feront l'objet d'un marché sans mise en concurrence ni publicité préalable et devront être réalisées auprès du même prestataire, à condition qu'elles ne puissent être séparées techniquement et économiquement du marché principal.

## **ARTICLE 12 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

### **12.1 Renseignements administratifs**

L'unité monétaire retenue pour la conclusion du marché est l'euro.  
Les candidats formuleront leur offre en euro.

Les offres des candidats et tous les documents relatifs au présent marché seront entièrement rédigés en français.

**Il est rappelé que le ou les signataire(s), lors de l'attribution, doivent être habilités à engager la société.**

Les soumissionnaires désignent, dans les documents transmis, la personne habilitée à les représenter. Ils mettent en place les procédures permettant, au pouvoir adjudicateur, de s'assurer que leurs candidatures et leurs offres sont transmises et signées par cette personne.

## 12.2 Attribution de compétences en cas de litige

En cas de litige qui n'aurait pu être réglé à l'amiable, il est fait attribution de juridiction au :

Tribunal Administratif de Limoges  
2 cours Bugeaud  
87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 33 91 55  
[greffe.ta-limoges@juradm.fr](mailto:greffe.ta-limoges@juradm.fr)

## 12.3 Contacts

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats pourront prendre contact avec :

Renseignements administratifs
<p><b>Marion GERBAUD</b> Acheteuse Tél. : 05 55 45 15 62 <a href="mailto:marion.gerbaud@limoges.cci.fr">marion.gerbaud@limoges.cci.fr</a></p> <p>Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne 16 place Jourdan – CS 60403 87011 LIMOGES Cedex</p>